№ 283. Dimanche 27 Novembre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE, *Assendelftstraat*.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne au-dessus.

Les Bureaux du *Journal de La Haye* sont transférés rue dite *Assendelftstraat*.

La Haye, 26 Novembre.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Séance de ce jour.

La séance s'ouvre à une heure et demie.

Le greffier donne lecture du procès-verbal du dernier comité général dans lequel il a été délibéré sur le projet d'instruction pour le greffier de la Chambre. Il en résulte que cette instruction, qui a préalablement subi quelques modifications, a été adoptée à l'unanimité.

Deux exemplaires d'ouvrages dont il a été fait hommage à la Chambre seront déposés à la bibliothèque et une pétition a été renvoyée à la commission des pétitions.

Le président informe la Chambre que MM. van Akerlaken, Van Rappard, Vervey-Mejan, Luzac et Bruce ont été nommés repporteurs sur la proposition de M. P. Schooneveld concernant la modification à apporter au réglement d'ordre de la Chambre en ce qui concerne les comités généraux.

La commission chargée de l'affaire de la démission à accorder au greffier actuel de la Chambre, fait son rapport par l'organe de M. van Rappard. La commission propose d'accorder la démission demandée et d'autoriser le président à exprimer par une missive les regrets que la Chambre éprouve de cette résolution de son greffier. La Chambre adopta cette proposition et arrête qu'il sera donné communication de sa résolution à cet égard à S. M. et à la Première Chambre.

La Chambre procède ensuite à la nomination d'un nouveau greffier.

Quarante-quatre membres sont présens. Au troisième tour de scrutin, alors qu'il s'agissait de se prononcer entre les quatre candidats qui, au 2e tour, avaient obtenu le plus grand nombre de voix (MM. Van der Heim, Mackay, Boreel et Van Berkel). M. *Van der Heim*, actuellement greffier des Etats-Provinciaux de la Hollande-Septentrionale, obtient 24 voix, et est, en conséquence, proclamé greffier de la Chambre.

La Chambre arrête qu'il sera donné connaissance de cette nomination à S. M., à la Première Chambre et au nouveau greffier.

S. M., par arrêté du 12 de ce mois, a accordé à M. J. F. C. Esau, commissaire de police à Leeuwarde, le titre personnel de directeur de police de ladite ville.

Les journaux de Java nous apprennent que, le 12 août dernier, S. Exc. le gouverneur-général des Indes néerlandaises a visité la ville de Samarang où il a été accueilli avec les plus vives sympathies. S. Exc. était accompagnée de son épouse, du secrétaire-général Visscher, des capitaines-adjudans Vertholen et Galais et du lieutenant-adjudant Van Capelle, de l'inspecteur de la ferme de l'opium, M. R. Schott, et de deux Français de distinction MM. le comte d'Armanon et le baron de Talandier. Le lendemain, S. Exc. a honoré de sa présence une représentation au théâtre d'amateurs, et le surlendemain, elle a assisté au service divin dans l'église réformée où prêchait le révérend M. Lammers van Toorenburg. Le soir, il y a eu au local dit *Bodjong*, un bal brillant où se trouvaient les principaux habitans de la ville et des environs, avec lesquels M. et Me Merkus, se sont entretenus de la manière la plus affable.

Le 24 de ce mois, la 4e classe de l'Institut Royal des Sciences, de Littérature et des Beaux-Arts a tenu sa 14e séance publique. Un grand nombre de membres et de correspondans de toutes les classes de l'Institut, et une foule d'invités ont assisté à cette séance. M. H. H. Klyn, remplissant les fonctions de président, en l'absence de M. [illegible], a prononcé le discours d'ouverture dans lequel il a éloquemment développé le noble but de la classe et des sciences en général. Il a terminé son discours en rendant un éclatant hommage à la mémoire de deux correspondans distingués de la classe, M. Chérubini, mort à Paris le 15 mars 1842, et le célèbre sculpteur Danecker, mort, le 8 décembre 1841, à Stuttgardt.

Ensuite, le secrétaire de la classe, M. J. de Vos, a donné lecture de l'exposé de situation des deux derniers exercices. Ce rapport a fait principalement mention : des modifications apportées en dernier lieu au réglement de l'Académie ; des qualités qu'il faut posséder pour être nommé à des fonctions d'architecte municipal ou d'instituteur dans les diverses branches des arts ; d'un second volume d'un Manuel d'architecture par M. Penn, à Dordrecht et du plan pour la construction d'une école d'architecture ; des encouragemens à donner à l'édition de l'ouvrage de feu M. Immerzeel, sur les artistes néerlandais, etc. ; des mesures prises pour l'érection d'une statue à la mémoire du prince Guillaume Ier ; d'un monument à élever à la mémoire de l'amiral Van Kinsbergen ; et d'un autre monument à élever à la place où fut jadis l'abbaye d'Egmond ; enfin, de l'exposition d'objets d'arts qui a eu lieu dernièrement dans la capitale. Le secrétaire a encore fait mention, dans son rapport, des prix remportés par le peintre Zaagen et le sculpteur Georges et de différens travaux des membres de la classe.

Après la lecture de cet exposé de situation, la commission du concours a fait son rapport, par l'organe de M. Buchner, d'où il résulte que, des trois réponses fournies sur la question en matière d'architecture, aucune n'a rempli les conditions du programme pour pouvoir être prise en considération. En conséquence, cette question a été de nouveau mise au concours et l'on y a ajouté une autre pour l'art musical. Les réponses doivent être fournies le 30 avril 1844. Une médaille d'or de la valeur de 300 florins sera le prix décerné aux vainqueurs. Les étrangers sont admis a concourir pour la 2e question ; un programme détaillé sera publié ultérieurement..

Enfin, M. C. A. den Tex ayant prononcé un discours dans lequel il traita avec beaucoup de talent la question de savoir quelles sont les limites que l'artiste doit s'imposer dans ses productions, le président a remercié l'assemblée et prononcé la clôture de la séance.

Les journaux français du 24 novembre, contiennent les nouvelles suivantes de Madrid et de Barcelonne :

Dépêches télégraphiques.

« Madrid, 20 novembre.

» Le président du conseil, après avoir donné connaissance au Congrès des nouvelles arrivées de Barcelonne, en date du 16, annonce que le régent partira demain pour cette ville, avec son escorte et trois bataillons. Le Congrès a voté sur le champ, une Adresse au régent, pour lui promettre son appui contre les révolutionaires. Madrid est tranquille.

» Barcelonne, 19 novembre,

Le quartier-général de Van Halen est à San-Félip, à deux heures de Barcelonne : il a ses communications libres avec Montjuih. Les hostilités sont suspendues avec la ville.

» On écrit de Girone, en date du 19 :

» D'après les nouvelles que l'on reçoit de Barcelonne, la ville était tranquille, le 18, après le départ de toutes les troupes. Il n'y a eu ni vol, ni pillage. Les soldats, qui ont été faits prisonniers, ont été désarmés et ont eu la permission de rejoindre leurs régimens. Aucun d'eux n'a voulu rester avec les insurgés. Il a été délivré des passeports à quelques officiers. Le gouverneur-général est à San Felip, communiquant avec le fort Montjuih, qui est approvisionné. Les villages, à trois et à quatre lieues de Barcelonne, se sont presque tous prononcés en faveur du mouvement. La cavalerie qui était à Barcelonette a été faite prisonnière, ainsi qu'une brigade d'artillerie. »

Le *Staats-Courant* a publié un arrêté royal, en date du 7 de ce mois, portant que les personnes qui suivront les cours, à l'Académie royale de Delft, dans le but d'exercer par la suite les fonctions de jaugeurs, d'arpenteurs et de dessinateurs du cadastre, fonctions qui sont du ressort du département des finances, seront prises autant que possible en considération, lorsqu'il y aura des vacances dans de semblables places. Il est entendu qu'elles devront avoir passé un examen satisfaisant, quant aux connaissances qui sont exigées pour remplir ces fonctions et posséder les qualités requises par les lois et les réglemens sur la matière.

On apprend que M. F. Smit jr, organiste de l'église luthérienne en cette résidence, a obtenu le titre d'organiste de S. M. le Roi.

On se propose de bâtir aux portes de la ville de Leyde un hospice pour les aliénés de la province. Ce bâtiment sera construit sur les boulevards, entre les portes dites de *Mare-* et *Heerenpoort*. (*Leydsche Courant.*)

Dans la dernière assemblée du département de Delft, de la Société pour le progrès de l'industrie, à laquelle ont assisté le bourgmestre et un grand nombre de membres de la Société, on a remis, en grande solennité, une médaille d'argent à M. F. Woudman, qui a obtenu cette distinction pour ses échantillons d'étoffes d'estame, de coton et de soie faites au crochet. Cette fabrique, la seule de ce genre qui existe chez nous, travaille avec beaucoup de succès.

Le *Delfsche Courant* annonce que déjà un grand nombre de jeunes gens ont passé les examens exigés pour l'admission à l'Académie royale de l'industrie et du commerce ; que plusieurs ont été admis et que d'autres ont été ajournés au 15 décembre proehain.

On mande d'Assen que l'épizootie continue ses ravages dans la commune de Coevorden. De nouveaux cas se sont déclarés et déjà l'on y a abattu onze têtes de bétail malades ou qu'on soupçonnait être atteintes du mal.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

LES MYSTÈRES DE PARIS. (1)

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE II.

Les Aveux.

Le fauteuil de Mme d'Harville était placé à droite de la cheminée, où Rodolphe, resté debout, s'accoudait légèrement.

Jamais Clémence n'avait été plus frappée du noble et gracieux ensemble des traits du prince ; jamais sa voix ne lui avait semblé plus douce et plus vibrante.

Sentant combien il était pénible pour la marquise de commencer cette conversation, Rodolphe lui dit :

— Vous avez été, madame, victime d'une trahison indigne : une lâche délation de la comtesse Sarah Mac-Gregor a failli vous perdre.

— Il serait vrai ! monseigneur ? — s'écria Clémence. — Mes pressentimens ne me trompaient donc pas.... et comment V. A. a-t-elle pu savoir ?...

— Hier, par hasard, au bal de la comtesse ***, j'ai découvert le secret de cette infamie. J'étais assis dans un endroit écarté du jardin d'hiver. Ignorant qu'un massif de verdure me séparait d'eux et me permettrait de les entendre, la comtesse Sarah et son frère vinrent s'entretenir près de moi de leurs projets et du piége qu'ils vous tendaient. Voulant vous prévenir du péril dont vous étiez menacée, je me rendis à la hâte au bal de Mme de Nerval, croyant vous y trouver ; vous n'y aviez pas paru. Vous écrire ici ce matin, c'était exposer ma lettre à tomber entre les mains du marquis, dont les soupçons devaient être éveillés. J'ai préféré aller vous attendre, rue du Temple, pour déjouer la trahison de la comtesse Sarah. Vous me pardonnez, n'est-ce pas ? de vous entretenir si long-temps d'un sujet qui doit vous être désagréable ? Sans la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire... de ma vie je ne vous eusse parlé de tout ceci...

Après un moment de silence, Mme d'Harville dit à Rodolphe :

— Je n'ai qu'une manière, monseigneur, de vous prouver ma reconnaissance.... c'est de vous faire un aveu que je n'ai fait à personne... Cet aveu ne me justifiera pas à vos yeux, mais il vous fera peut-être trouver ma conduite moins coupable.

— Franchement, madame, — dit Rodolphe en souriant, — ma position envers vous est très-embarrassante...

Clémence, étonnée de ce ton presque léger, regarda Rodolphe avec surprise.

— Comment, monseigneur ?

— Grâce à une circonstance que vous devinerez sans doute, je suis obligé de faire... un peu le grand parent, à propos d'une aventure qui, dès que vous aviez échappé au piége odieux de la comtesse Sarah, ne méritait pas d'être prise si gravement .. Mais, — ajouta Rodolphe avec une nuance de gravité douce et affectueuse, — votre mari est pour moi presque un frère ; mon père avait voué à son père la plus affectueuse gratitude... C'est donc très-sérieusement que je vous félicite d'avoir rendu à votre mari le repos et la sécurité.

— Et c'est aussi parce que vous honorez M. d'Harville de votre amitié, Monseigneur, que je tiens à vous apprendre la vérité tout entière... et sur un choix qui doit vous sembler aussi malheureux qu'il l'est réellement... et sur ma conduite, qui offense celui que Votre Altesse appelle presque son frère.

— Je serai toujours, madame, heureux et fier de la moindre preuve de votre confiance. Cependant, permettez-moi de vous dire, à propos du choix dont vous parlez, que je sais que vous avez cédé autant à un sentiment de pitié sincère qu'à l'obsession de la comtesse Sarah Mac-Gregor, qui avait ses raisons pour vouloir vous perdre... Je sais encore que vous avez hésité long-temps avant de vous résoudre à la démarche que vous regrettez tant à cette heure.

Clémence regarda le prince avec surprise.

— Cela vous étonne ? Je vous dirai mon secret un autre jour, afin de ne pas passer à vos yeux pour sorcier, — reprit Rodolphe en souriant. — Mais votre mari est-il complétement rassuré ?

— Oui, monseigneur, — dit Clémence en baissant les yeux avec confusion ; — et, je vous l'avoue, il m'est pénible de l'entendre me demander pardon de m'avoir soupçonnée, et s'extasier sur mon modeste silence à propos de mes bonnes œuvres.

— Il est heureux de son illusion, ne vous la reprochez pas ; maintenez-le toujours, au contraire, dans sa douce erreur... S'il ne m'était interdit de parler légèrement de cette aventure, et s'il ne s'agissait pas de vous, madame.... je dirais que jamais une femme n'est plus charmante pour son mari que lorsqu'elle a quelque tort à dissimuler. On n'a pas idée de toutes les séduisantes câlineries qu'une mauvaise conscience inspire, on n'imagine pas toutes les fleurs ravissantes que fait souvent éclore une perfidie..... Quand j'étais *jeune*, — ajouta Rodolphe en souriant, — j'éprouvais toujours, malgré moi, une vague défiance lors de certains redoublemens de tendresse ; et comme de mon côté je ne me sentais jamais plus à mon avantage que lorsque j'avais quelque chose à me faire pardonner, dès qu'on se montrait pour moi aussi perfidement aimable que je voulais le paraître, j'étais bien sûr que ce charmant accord... cachait une infidélité mutuelle.

Mme d'Harville s'étonnait de plus en plus d'entendre Rodolphe parler en raillant d'une aventure qui avait pu avoir pour elle des suites si terribles ; mais, devinant bientôt que le prince, par cette affectation de légèreté, tâchait d'amoindrir l'importance du service qu'il lui avait rendu, elle lui dit, profondément touchée de cette délicatesse :

— Je comprends votre générosité, monseigneur... Permis à vous maintenant de plaisanter et d'oublier le péril auquel vous m'avez arrachée... Mais ce que j'ai à vous dire, moi, est si grave, si triste, cela a tant de rapport avec les événemens de ce matin, vos conseils peuvent m'être si utiles, que je vous supplie de vous rappeler que vous m'avez sauvé l'honneur et la vie... oui, monseigneur, la vie... Mon mari était armé ; il me l'a avoué dans l'excès de son repentir ; il voulait me tuer !...

— Grand Dieu ! — s'écria Rodolphe avec une vive émotion.

— C'était son droit... — reprit amèrement Mme d'Harville.

— Je vous en conjure, madame, — répondit Rodolphe très-sérieusement cette fois, — croyez-moi, je suis incapable de rester indifférent à ce qui vous intéresse ; si tout-à-l'heure j'ai plaisanté, c'est que je ne voulais pas appesantir tristement votre pensée sur cette matinée, qui a dû vous causer une si terrible émotion. Maintenant, madame, je vous écoute religieusement, puisque vous me faites la grâce de me dire que mes conseils peuvent vous être bons à quelque chose.

— Oh ! bien utiles, monseigneur ! Mais, avant de vous les demander, permettez-moi de vous dire quelques mots d'un passé que vous ignorez... des années qui ont précédé mon mariage avec d'Harville.

Rodolphe s'inclina, Clémence continua :

A seize ans je perdis ma mère, — dit-elle sans pouvoir retenir une larme ; — je ne vous dirai pas combien je l'adorais ; figurez-vous, monseigneur, l'idéal de la bonté sur la terre ; sa tendresse pour moi était extrême ; elle y trouvait une consolation profonde à d'amers chagrins...... Aimant peu le monde, d'une santé délicate, naturellement très-sédentaire, son plus grand plaisir avait été de se charger seule de mon instruction ; car ses connaissances solides, variées, lui permettaient de remplir mieux que personne la tâche qu'elle s'était imposée.

Jugez, monseigneur, de son étonnement, du mien, lorsqu'à seize ans, au moment où mon éducation était presque terminée, mon père, prétextant de la faiblesse de la santé de ma mère, nous annonça qu'une jeune veuve fort distinguée, que de grands malheurs rendaient très-intéressante, se chargerait d'achever ce que ma mère avait commencé... Ma mère se refusa d'abord au désir de mon père. Moi-même je le suppliai de ne pas mettre entre elle et moi une étrangère, il fut inexorable, malgré nos larmes. Mme Roland, veuve d'un colonel mort dans l'Inde... disait-elle, vint habiter avec nous, et fut chargée de remplir auprès de moi les fonctions d'institutrice...

— Comment ! c'est cette Mme Roland que monsieur votre père a épousée presque aussitôt après votre mariage ?

— Oui, monseigneur.

— Elle était donc très-belle ?

— Médiocrement jolie, monseigneur.

— Très spirituelle, alors ?

— De la dissimulation... de la ruse... rien de plus... Elle avait vingt-cinq ans environ, des cheveux blonds très-pâles, des cils presque blancs, de grands yeux ronds d'un bleu clair... sa physionomie était humble et doucereuse : son caractère, perfide jusqu'à la cruauté, était en apparence prévenant jusqu'à

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Un malheur bien déplorable a eu lieu, le 21 de ce mois, à St.-Jean Steen, dans le 5e district de la province de Zélande. Deux petites filles l'une de 4 ans et l'autre de 3 mois, laissées seules à la maison ont été trouvées par leur mère désespérée, la première pour ainsi dire consumée par les flammes et la seconde, dans le plus pitoyable état, couchée dans son berceau que le feu dévorait également; la pauvre petite a succombé le lendemain. On suppose que l'ainée se sera trouvée près du foyer et que ses vêtemens ayant pris feu elle l'aura communiqué au berceau. Voilà encore un triste exemple de l'imprudence des personnes qui laissent des enfans en bas âge abandonnés à eux-mêmes.

Le 23 de ce mois, on a fait à Amsterdam l'ouverture du nouveau dock sec flottant en y introduisant, avec tout le succès possible, le navire *Koning Willem II*, du port de 1000 tonneaux, de la longueur de 140 pieds d'Amsterdam et de la largeur de 38, avec un tirant d'eau de 12 pieds. Ce navire navigue sous la direction de M. J. P. Jannette Walen. Le dock a parfaitement fonctionné et Amsterdam peut s'applaudir de ce nouvel établissement qui, jusqu'à présent, est le seul de ce genre en Europe. Ce dock sec flottant a été construit, d'après un modèle venu de l'Amérique, par les constructeurs J. R. Boelen et fils, et la machine à vapeur, de la force de 8 chevaux, qui y est appliquée, sort de la fabrique de MM. P. van Vlissingen et Dudok van Heel. Les fonds de cette entreprise ont été réunis par les soins d'une Société d'armateurs sous la direction de MM. P. Hartsen, P. Huidekoper, J. P. Jannette Walen et P. C. Gulcher en qualité de commissaires. M. J. D. Diets, ancien capitaine de navire, est chargé des écritures en qualité de teneur de livres. Ce dock est placé dans le bassin de l'est à l'endroit dit *de Pyp*.

Liszt et Rubini ont eu l'honneur de se faire entendre avant-hier au soir chez S. A. R. le Prince d'Orange, où leur admirable talent a ravi tout le monde, et où l'on a également entendu avec plaisir Mlle Ostergard', élève de Rubini, qui a déjà obtenu du succès ici, il y a quelques années, et qui chantera encore au concert que donneront, lundi prochain, les grands artistes dont la présence est une véritable fête pour toute la Hollande musicale. (*Voir le programme aux Annonces.*)

Dans le premier concert de la Société *Diligentiâ* qui a eu lieu mercredi dernier, M. C. Heinemeyer, premier Flute-*Solo* de la Chapelle de S. M. le roi de Hanovre, a obtenu le plus brillant succès, et nous éprouvons un vif plaisir à constater l'accueil qui a été fait à cet artiste étranger dont le talent est si remarquable. Toutes les personnes qui l'ont entendu n'hésitent point à le déclarer artiste de premier rang, et il justifie bien la réputation dont il jouit dans toute l'Allemagne. La pureté et la délicatesse des sons qu'il sait tirer de son instrument méritent les plus grands éloges et il exécute ses *Staccato's* avec une légèreté, une précision et un aplomb admirables. En un mot, M. C. Heinemeyer est un artiste qui mérite de conserver une haute place dans les souvenirs des amateurs de l'art musical.

L'ouverture de *Gysbrecht van Amstel*, de notre jeune artiste Verhulst, exécutée dans le même concert, a été couverte d'applaudissemens. On assure que plusieurs morceaux de ce compositeur seront exécutés sous peu, à la Cour, sous sa direction, et nous nous réjouissons de cette faveur accordée au talent de notre jeune compatriote.

On mande de Hambourg, 15 novembre :

« On écrit de Berlin que la convention relative à la construction d'un chemin de fer entre Berlin et Hambourg peut être considérée comme étant déjà conclue. Suivant cette convention, la Prusse garantirait les intérêts de la moitié du capital, et le duché de Mecklembourg et la ville de Hambourg ceux de l'autre moitié. » (*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

ERRATUM. Dans notre numéro hier, *Traité entre les Pays-Bas et la Belgique*, 4e page, 2e colonne, 3e paragraphe, lettre C, au lieu de : *Les uns et les autres à désigner par le gouvernement belge*, lisez : *Les uns et les autres à désigner par le gouvernement belge, jusqu'à concurrence de quatre millions quatre cent trente-cinq mille, deux cents florins de capital, donnant 110,880 florins de rente.*

Supprimez ensuite l'alinéa et la lettre *d* qui précèdent la phrase commençant par ces mots : *Ces capitaux seront transférés*, etc.

EXTERIEUR.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, 2 novembre. Il est arrivé hier de nouvelles instructions pour la plupart des représentans des cours d'Europe; elles ont rapport à la décision prise par la Porte à l'égard du Liban. Quoique rien encore n'ait transpiré sur leur contenu, il est facile cependant de le deviner. Le gouvernement ottoman a déjà pris ses mesures pour répondre aux exigences éventuelles des puissances. Comme il présume que l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la France protesteront formellement contre la nomination d'un chef turc pour les Maronites, il veut faire quelques concessions aux cabinets européens. Il ne choisira pas, il est vrai, l'émir Emin (fils de l'émir Beschir) proposé par l'Angleterre, mais pourtant un chef chrétien, un membre de la famille Cassim, qui est une branche de la famille Beschir. El Kassim, successeur de l'émir Beschir, et dernier prince des Druses, le même qui a été destitué par le Séraskier, paraît être un membre de cette famille et passait alors pour le neveu de Beschir. La famille Cassim a vécu long-temps dans une espèce d'antagonisme politique avec celle des *Beschir*, et a manifesté à différentes reprises un grand dévouement à la Porte.

Sarim-Effendi a eu aujourd'hui avec M. de Boutenieff une longue conférence, dans laquelle il a été question de l'affaire de Syrie et des nouvelles instructions reçues par les représentans des grandes puissances.

Moustapha-Nouri-Pacha, ministre de la guerre et Séraskier de la Syrie, sera, dit-on, en récompense des services importans qu'il a rendus à la Porte, destitué de son double poste; il sera remplacé dans celui de Séraskier par le héros de Nisibe, Hafiz-Pacha, chargé provisoirement du portefeuille de la guerre et au ministère de la guerre par Halil-Pacha.

Le nouveau gouverneur du Liban, Essaad-Pacha, égoïste fin et rusé, homme sans principes politiques, se rendra à sa destination dès qu'il aura reçu ses instructions du Grand-Visir, et que les différends qui existent avec les puissances au sujet de la Syrie seront aplanis,

Tahir-Pacha, le seul amiral que la Porte possède, homme de talent et doué d'une grande énergie, doit s'attendre également à sa chûte prochaine; on désigne comme son remplaçant Ahmet-Fethi-Pacha.

Depuis la destitution du Grand-Visir Izzet-Mehemet-Pacha, l'état des finances a considérablement empiré; les fonctionnaires, tant civils que militaires, ont un arriéré considérable à réclamer. (*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

— L'*Observateur Autrichien* publie des nouvelles de Constantinople, à la date du 2 novembre. Elles sont dénuées d'intérêt. Rifaat-Pacha, nommé ambassadeur ottoman près de la cour d'Autriche, a quitté la capitale, pour se rendre à son poste.

— La *Gazette Universelle de Leipsig* contient également des nouvelles de Constantinople, à la date du 2 novembre. Voici ce qu'elles portent:

« Le Sérasquier Mustapha-Pacha a été de nouveau rappelé de la Syrie. On annonce plusieurs changemens parmi de hauts personnages pour après-demain, jour du Beïram. Halil-Pacha serait nommé ministre de la guerre, en remplacement de Hafiz-Pacha, qui remplacerait à son tour Mustapha-Pacha, en qualité de gouverneur en chef de la Syrie. Tahir-Pacha, le Capitan-Pacha, serait admis à la retraite, et remplacé par Fethi-Achmed-Pacha. »

— Une lettre de Bucharest, du 3 novembre, adressée à l'*Observateur Autrichien*, annonce que le 1er, a eu lieu dans cette ville, la publication du Firman concernant la déchéance de l'ancien hospodar de la Valachie, le prince Alexandre Ghika.

Voici les détails contenus dans cette lettre:

« Le commissaire de la Porte, Sawfet-Effendi, précédé d'un détachement de cavalerie, s'est rendu au palais de l'Hospodar dans le carosse du grand-Ban, George Philippesko, et a été reçu à son entrée dans le palais par les chefs des différens départemens.

» Les Boyards et une foule de spectateurs étaient réunis dans la salle de réception. Le commissaire prit place dans un fauteuil, tandisque les autres fonctionnaires étaient debout. Le drogman de la Porte, employé près le gouvernement de la Valachie, fit lecture du Firman dans la langue originale, après quoi le secrétaire d'état en lut à haute voix la traduction en langue valaque.

» Le grand-Ban George-Philippesko s'adressa alors au commissaire de la Porte, et lui fit une courte allocution au nom des trois Keimakams; il lui donna l'assurance solennelle que le gouvernement provisoire se ferait un devoir de remplir ses fonctions le plus consciencieusement que possible.

» La cérémonie terminée, Sawfet-Effendi, accompagné du secrétaire d'état qui avait été le chercher à son hôtel, y fut reconduit par ce même fonctionnaire. La plus grande tranquillité et l'ordre le plus parfait règnent dans tout le pays. »

SAXE. — DRESDE, 21 novembre. S. M. le roi a ouvert hier, en personne, la session des Etats pour l'année 1843. Aujourd'hui les Chambres ont commencé leurs travaux. La séance de la seconde Chambre a été fort intéressante. Le député Todt a renouvelé sa proposition d'une Adresse, en réponse au discours du trône. Cette proposition a été adoptée par 39 voix contre 36. Depuis 1833, quelques députés de la Chambre avaient vainement tenté de faire adopter une semblable proposition.

BAVIÈRE. — MUNICH, 19 novembre. Aujourd'hui à 11 heures, veille du jour de l'ouverture des Chambres, a eu lieu dans l'église cathédrale de St.-Michel, le service divin d'usage, auquel ont assisté toute la cour et les différens colléges en uniforme de gala, ainsi que les membres des deux Chambres.

Une ordonnance royale, insérée dans la feuille officielle de ce jour, porte qu'à dater du 1er janvier 1843, le tarif le plus élevé pour la correspondance dans l'intérieur du royaume sera fixé à 12 kreutzer, tandis que les tarifs inférieurs ne seront soumis à aucun changement.

— Des candidats présentés par la Chambre des conseillers du royaume pour les fonctions de vice-président, S. M. a nommé M. le comte Charles d'Arco; la dite Chambre a élu MM. les barons de Stauffenberg et Zu-Rhein ses secrétaires.

— 20 *novembre*. S. M. a ouvert aujoud'hui, à 1 heure après-midi, l'assemblée des Etats par le discours suivant:

« Chers et fidèles Etats du royaume!

» Je vous revois avec plaisir auprès de moi dans cette salle où je sois entouré des images des glorieux princes, qui furent mes ancètres et que j'imiterai dans tout ce qu'ils ont fait de bon.

» Il s'est manifesté un esprit admirable dans le royaume, sur la rive droite et la rive gauche du Rhin, ainsi que dans toute l'Allemagne, lorsque nos frontières étaient menacées. Chaque allemand sentit vivement qu'il avait une patrie commune, comme cela s'est fait voir lors de la reprise des travaux du dôme de Cologne, et de l'incendie de Hambourg, et ce sentimeut ne périra pas.

» L'union douanière allemande, si bienfaisante dans ses résultats, s'est aggrandie de l'accession du graud-duché de Luxembourg, du duché de Brunswick et des principautés de Lippe; ainsi elle est arrivée plus près de son but.

» L'affliction dans laquelle ma Maison a été plongée l'année dernière par la mort de la reine douairière, mon auguste mère, femme distingnée par ses hautes vertus, s'est convertie en joie dans celle-ci par le mariage de mon bien-aimé fils, le prince royal, avec Mme la princesse Marie de Prusse, et par celui de ma chère fille Adelgonde avec l'archiduc d'Autriche, prince héréditaire de Modène; le bonheur de tous deux est assuré, et les liens qui m'unissent aux plus puissantes maisons de l'Europe se sont resserrés d'avantage par cette double Union. Mes Bavarois partagent la bonne comme la mauvaise fortune de la famille des Wittelsbach.

» Les rapports sur l'emploi des recettes du pays pour les années $18\frac{38}{39}$, $\frac{39}{40}$, $\frac{40}{41}$, ainsi que sur l'état de la caisse d'amortissement pendant ces mêmes années, vous seront soumis; après le budget il vous sera présenté encore plusieurs lois, telles que celle sur les impôts pour la 5e période financière, celles relatives à la répartition des impôts des cercles pour les trois premières années, celles sur la police des forêts, sur la fixation de l'intérêt de 4 p. c. par les tribunaux, si le taux de l'intérêt n'est pas préalablement déterminé, sur la modification de quelques dispositions pénales, celle concernant les impôts établis sur les métiers, et les taxes prélevées sur les personnes dans les districts de la Basse-Franconie et d'Aschaffenbourg, et enfin plusieurs autres lois.

» Puisse cetse session se faire remarquer par votre confiance envers moi: puisse mon cœur, qui ne bat que pour mon peuple, goûter cette douce satisfaction! »

S. A. R. le prince royal, qui est arrivé hier au soir, a assisté à l'ouverture de la session des deux Chambres, et retournera demain à Hohenschwangau, pour y rester 8 ou 10 jours.

M. d'Abel, ministre de l'intérieur, qui ces jours derniers était très indisposé, se trouve depuis hier en voie de guérison. Le roi a honoré cet homme d'état de sa visite.

---

la bassesse.

— Et son instruction?

— Complétement nulle, Monseigneur, et je ne puis comprendre comment mon père, jusqu'alors si esclave des convenances, n'avait pas songé que l'incapacité de cette femme trahirait scandaleusement le véritable motif de sa présence chez lui. Ma mère lui fit observer que Mme Roland était d'une ignorance profonde; il lui répondit avec un accent qui n'admettait pas de réplique, que, savante ou non, cette jeune et intéressante veuve garderait chez lui....... la position qu'il lui avait faite. Je l'ai su plus tard : de ce moment ma pauvre mère comprit tout, et s'affecta profondément, déplorant moins, je pense, l'infidélité de mon père que des désordres intérieurs que cette liaison devait amener..... et dont le bruit pouvait parvenir jusqu'à moi.

— Mais, en effet, même au point de vue de sa folle passion, monsieur votre père faisait, ce me semble, un mauvais calcul en introduisant cette femme chez lui.

— Votre étonnement redoublerait encore, monseigneur, si vous saviez que mon père est l'homme du caractère le plus formaliste et le plus entier que je connaisse; il fallait, pour l'amener à un pareil oubli de toute convenance..... l'influence excessive de Mme Roland, influence d'autant plus certaine qu'elle la dissimulait sous les dehors d'une violente passion pour lui.

— Mais quel âge avait donc alors monsieur votre père?

— Soixante ans environ.

— Et il croyait à l'amour de cette jeune femme?

— Mon père a été un des hommes le plus à la mode de son temps,.. Mme Roland, obéissant à son instinct ou à d'habiles conseils.....

— Des conseils?... Et qui pouvait la conseiller?

— Je vous le dirai tout-à-l'heure, Monseigneur. Devinant qu'un homme à bonnes fortunes, lorsqu'il atteint la vieillesse, aime d'autant plus à être flatté sur ses agrémens extérieurs, que ces louanges lui rappellent le plus beau temps de sa vie, cette femme, le croiriez-vous, Monseigneur? flatta mon père sur la grâce et sur le charme de ses traits, sur l'élégance inimitable de sa taille et de sa tournure; et il avait soixante ans.... tout le monde apprécie sa haute intelligence, et il a donné aveuglément dans ce piége grossier. Telle a été, telle est encore, je n'en doute pas, la cause de l'influence de cette femme sur lui... Tenez, monseigneur, malgré mes tristes préoccupations, je ne puis m'empêcher de sourire en me rappelant d'avoir, avant mon mariage, souvent entendu dire et soutenir par Mme Roland, que ce qu'elle appelait *la maturité réelle* était le plus bel âge de la vie..... cette *maturité réelle* ne commençait guères, il est vrai, que vers cinquante-cinq ou soixante ans.

— L'âge de monsieur votre père?

— Oui, monseigneur... Alors seulement, disait Mme Roland, l'esprit et l'expérience atteignaient leur dernier développement; alors seulement un homme éminemment placé dans le monde jouissait de toute la considération qu'il pouvait prétendre, alors seulement aussi l'ensemble de ses traits, la bonne grâce de ses manières atteignaient leur perfection; la physionomie offrant, à cette époque de la vie, un rare et divin mélange de gracieuse sérénité et de douce gravité. Enfin, une légère teinte de mélancolie, causée par les déceptions qu'amène toujours l'expérience... complétait le charme irrésistible de la *maturité réelle*, charme seulement appréciable, se hâtait d'ajouter Mme Roland, pour les femmes d'esprit et de cœur qui ont le bon goût de hausser les épaules aux éclats de jeunesse effarée de ces petits étourdis de quarante ans dont le caractère n'offre aucune sûreté et dont les traits d'une insignifiante juvénilité ne sont pas encore poétisés par cette majestueuse expression qui décèle la science profonde de la vie.

Rodolphe ne put s'empêcher de sourire de la verve ironique avec laquelle Mme d'Harville traçait le portrait de sa belle-mère.

— Il est une chose que je ne pardonne jamais aux gens ridicules, — dit-il à la marquise.

— Quoi donc, monseigneur?

— C'est d'être méchans... cela empêche de rire d'eux tout à son aise.

— C'est peut-être un calcul de leur part, — dit Clémence.

— Je le croirais assez, et c'est dommage; car, par exemple, si je pouvais oublier que cette Mme Roland vous a nécessairement fait beaucoup de mal, je m'amuserais fort de cette invention de *maturité réelle* opposée à la folle jeunesse de ces étourneaux de quarante ans qui, selon cette femme, semblent à peine *sortir de page*, comme auraient dit nos grands parens.

— Du moins mon père est, je crois, heureux des illusions dont, à cette heure, ma belle-mère l'entoure.

Et sans doute, dès-à-présent punie de sa fausseté, elle subit les conséquences de son semblant d'amour passionné; monsieur votre père l'a prise au mot, il l'entoure de sollicitude et d'amour... Or, permettez-moi de vous le dire, la vie de votre belle-mère doit être aussi insupportable que celle de son mari doit être heureuse; figurez-vous l'orgueilleuse joie d'un homme de soixante ans, habitué aux succès, qui se croit encore assez passionnément aimé d'une jeune femme, pour lui inspirer le désir de s'enfermer avec lui dans un complet isolement.

— Aussi, monseigneur, puisque mon père se trouve heureux, je n aurais peut-être pas à me plaindre de Mme Roland; mais son odieuse conduite envers ma mère.., mais la part malheureusement trop active quelle a prise... à mon mariage, causent mon aversion pour elle, — dit Mme d'Harville, après un moment d'hésitation.

Rodolphe la regarda avec surprise.

— M. d'Harville est votre ami, monseigneur, — reprit Clémence d'une voix ferme. — Je sais la gravité des paroles que je viens de prononcer.... Tout à l'heure vous me direz si elles sont justes. Mais je reviens à Mme Roland, établie auprès de moi comme institutrice, malgré son incapacité reconnue. Ma mère eut, à ce sujet, une explication pénible avec mon père, et lui signifia que, voulant au moins protester contre l'intolérable position de cette femme, elle ne paraîtrait plus désormais à table, si Mme Rolland ne quittait pas l'instant la maison. Ma mère était la douceur, la bonté mêmes; mais elle devenait d'une indomptable fermeté lorsqu'il s'agissait de sa dignité personnelle. Mon père fut inflexible. Elle tint sa promesse, de ce moment nous vécumes complétement retirées dans son appartement. Mon père me témoigna dès lors autant de froideur qu'à ma mère pendant que Mme Roland fesait presque publiquement les honneurs de notre maison, toujours en qualité de mon institutrice.

A quelles extrémités une folle passion ne porte-t-elle pas les esprits les plus éminens! Et puis, on nous énorgueillit bien plus en nous louant des qualités ou des avantages que nous ne possédons pas ou que nous ne possédons plus, qu'en nous louant de ceux que nous avons. Prouver à un homme de soixante ans qu'il n'en a que trente, c'est l'*a b c* de la flatterie... et plus une flatterie est grossière, plus elle a de succès... Hélas! nous autres princes, nous savons cela.

— On fait à ce sujet tant d'expériences sur vous, monseigneur...

— Sous ce rapport, Monsieur votre père a été traité en roi... Mais votre mère devait horriblement souffrir.

— Plus encore pour moi que pour elle, Monseigneur, car elle songeait à l'avenir... Sa santé, déjà très-délicate, s'affaiblit encore; elle tomba gravement malade; la fatalité voulut que le médecin de la maison, M. Sorbier, mourut; ma mère avait toute confiance en lui, elle le regretta vivement. Mme Roland avait pour médecin et pour ami un docteur italien d'un grand mérite, disait-elle; mon père circonvenu le consulta quelquefois, s'en trouva bien, et le proposa à ma mère, qui le prit, hélas! et ce fut lui qui la soigna pendant sa dernière maladie... — A ces mots, les yeux de Mme d'Harville se remplirent de larmes. — J'ai honte de vous avouer cette faiblesse, Monseigneur, — ajouta-t-elle, — mais par cela seulement que ce médecin avait été donné à mon père par Mme Roland, il m'inspirait (alors sans aucune raison) un éloignement involontaire; je vis avec une sorte de crainte ma mère lui accorder sa confiance; pourtant sous le rapport de la science, le docteur Polidori.....

— Que dites-vous, madame? — s'écria Rodolphe.

— Qu'avez-vous, monseigneur? — dit Clémence stupéfaite de l'expression des traits de Rodolphe.

— Mais, non, — se dit le prince en se parlant à lui-même, — je me trompe sans doute... il y a cinq ou six ans de cela... tandis que l'on m'a dit que Polidori n'était à Paris que depuis deux ans environ, caché sous un faux nom... c'est bien lui que j'ai revu hier... ce charlatan Bradamanti... pourtant... deux médecins de ce nom... (2) quelle singulière rencontre!... madame, quelques mots sur Polidori, — dit Rodolphe à Mme d'Harville, qui le regardait avec une surprise croissante, — quel âge avait cet Italien?

— Mais cinquante ans environ?

— Et sa figure.... sa physionomie?

— Sinistre.... je n'oublierai jamais ses yeux d'un vert clair... son nez recourbé comme le bec d'un aigle...

— C'est lui!.. c'est bien lui!... — s'écria Rodolphe.

(*La suite à demain.*)

(2) Nous rappelerons au lecteur que Polidori était médecin distingué lorsqu'il se chargea de l'éducation de Rodolphe.

HESSE-GRAND'-DUCALE. — On écrit au *Journal de Frankfort*, en date de Mayence, le 18 novembre :

Les débats qui viennent de s'ouvrir devant la cour d'assises de cette ville (voir notre numéro du 23 novembre) prouvent que les prévenus, au nombre d'environ 26, n'ont été la plupart que les instrumens d'une propagande révolutionnaire, dont le centre n'est pas en Allemagne. L'autorité centrale de la *Société des Exilés*, nommée le foyer, n'est point connue des membres de la Société. Elle se recrute d'elle-même. La Société elle-même est divisée en camp de (*Kreislager*), en camps et en tentes, dénominations qui se rapportent aux divisions territoriales de la Société. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, contenue dans les statuts de la *Société des Exilés*, est à-peu-près celle de la convention nationale de 1793, entremêlée d'idées empruntées aux communistes.

Il est remarquable que la *Société des Exilés*, quoiqu'elle tire son origine de la propagande révolutionnaire de France, cherche à conserver un caractère national et indépendant, qui prouve que ses membres, bien qu'ils aient professé des théories de l'égalité matérielle, ont cependant dédaigné les démonstrations propagandistes.

La *Société des Allemands* veut atteindre son but à main armée; elle veut que chacun de ses membres *soit muni d'un mousquet, d'une baïonnette et de munitions pour 50 coups, et soit à tout moment prêt à marcher*. Les faits que les débats ont mis au jour, rappellent le fanatisme et les carricatures de l'esprit révolutionnaire de l'époque de Hambach, qui tous deux se sont perdus par leur propre impuissance.

AUTRICHE. — Le *Courrier de Nurenberg* annonce en date de Vienne, le 18 novembre, que S. A. le chancelier d'état prince de Metternich est malade depuis quelques jours. Cependant on espérait que la maladie de ce célèbre homme d'état ne serait pas de longue durée.

PRUSSE. — BONN, 21 novembre. Hier, à 4 heures de l'après-midi, des salves d'artillerie tirées du pyroscaphe de Cologne, ont annoncé l'événement du jour. En effet, Dahlmann a fait chez nous son entrée comme habitant. Lorque la nouvelle de son arrivée se répandit en ville, plusieurs habitans illuminèrent spontanément leurs maisons, et, vers 6 heures, toute la place du marché resplendissait d'une superbe illumination.

Les habitans auxquels se sont joints les professeurs, donneront un banquet à M. Dahlmann.

— On écrit de Berlin que le Dr S. H. Spiker, bibliothécaire royal et propriétaire de la gazette dite *Haude und Spenerschen Zeitung*, vient d'être décoré par S. M. le roi des Français, de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Il paraît que M. Spiker s'occupe beaucoup de littérature française.

HANOVRE. — HANOVRE, 21 novembre. La *Gazette de Hanovre* de ce jour annonce que S. M. le roi, à la demande de S. A. R. le duc de Cambridge, a daigné accorder, en sa qualité de chef de la dynastie royale, son consentement au prochain mariage de S. A. R. la princesse Auguste de Cambridge avec S. A. le grand-duc héréditaire Frédéric de Mecklenbourg-Strélitz.

ESPAGNE. — MADRID, 16 novembre. Les séances des deux Chambres n'offrent pas encore un grand intérêt. Le ministre des finances n'a pas attendu, néanmoins, pour saisir les Cortès de questions financières d'un haut intérêt; et, notamment, il a annoncé un projet de loi tendant à obtenir l'autorisation de pouvoir contracter un emprunt de 600 millions de réaux; à la garantie de cet emprunt, il affecterait tous les revenus de l'état. Il est beaucoup de personnes qui rattachent à ce projet, celui du traité de commerce avec l'Angleterre. Le public ne tardera pas à être édifié sur ce point. Le ministère de la marine travaille toujours activement à l'augmentation des forces navales,

— On écrit au *Patriota*, qu'avant deux mois la bande d'el Sarrador, qui a pris pour centre de ses opérations le Maestrazgo, comptera 3,000 hommes sous les armes. Cette troupe qui a arboré les couleurs carlistes est déjà fort bien disciplinée; elle est enrégimentée comme la troupe de ligne. Ses chefs sont Mirallès, Ruiz Groch, Tarrans, Cano, et d'autres encore qui ont combattu avec Cabrèra.

— Le *18 novembre*. On fait mille commentaires sur les quatre projets de loi d'un intérêt financier, présentés aux Cortès. Beaucoup de personnes, assez versées dans les affaires de l'état, ne doutent pas que le projet de loi sur les cotons, sera l'un des premiers mis en discussion dans la Chambre. La discussion du projet d'emprunt de 600 millions de réaux suivra immédiatement, ou aura même peut-être lieu concurremment. Il est évident que l'admission des cotons, moyennant un droit déterminé, équivaudra à une modification du tarif.

— Le chiffre du budhet de recettes pour l'année 1843, s'élève à 861,101,968 réaux. On dit que la commission de la Chambre des Députés concluera au rejet de la demande d'autorisation du ministère pour l'emprunt de 600 millions de réaux.

— Les députés catalans combattront à outrance le projet de loi relatif aux cotons; il paraît que si le gouvernement consentait à laisser six années encore les choses dans l'état actuel, la Catalogne, au bout de six années, consentirait, sans réclamations, à ce que les droits sur les cotons fussent modifiés. En cas d'adoption du projet relatif aux cotons, les députés catalans se retireraient et ils protesteraient contre la loi. — L'autorité a pris, pour la tranquillité de la ville, qui n'était cependant pas menacée sérieusement, quelques précautions militaires.

Le traité avec la Belgique va être présenté aux Cortès.

— En lisant une circulaire que publie la *Gazette*, et qui est adressée par le comte Almodovar aux autorités du royaume, on a été naturellement tenté de croire que cette circulaire est un expédient inventé p r le comte Almodovar pour n'avoir pas à répondre plus catégoriquement aux explications provoquées par l'affaire de M. Lefèvre. Dans cette circulaire, il est enjoint aux autorités de ne jamais dépasser les limites de leurs attributions, soit vis-à-vis des nations, soit à l'égard des étrangers.

— Le projet de loi sur l'emprunt de 600 millions présenté par le ministre des finances à la Chambre des Députés dans la séance du 16, est ainsi conçu :

« Art. 1er. Le gouvernement est autorisé à contracter un emprunt jusqu'à concurrence de 600 millions de réaux en numéraire.

» 2. Le gouvernement est également autorisé à affecter au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital, les produits de toutes les rentes et contributions de l'état et spécialement l'excédant que produira le revenu des douanes, par suite des modifications favorables au commerce et à l'industrie que les Cortès adopteront dans la branche des tarifs.

» 3. En attendant la réalisation dudit emprunt, le gouvernement continuera d'affecter tous les produits des rentes et des contributions, au paiement des obligations tant ordinaires qu'extraordinaires de la nation, sous la forme usitée jusqu'à ce jour.

» *Signé*, RAMON MARIA CALATRAVA. »

TROUBLES DE BARCELONNE.

Le *Phare des Pyrénées*, dans son numéro du 20 novembre, relate les événemens qui viennent d'avoir lieu à Barcelonne :

Le capitaine-général Van-Halen ayant fait publier, le 15, la *loi martiale*, le combat est devenu sanglant entre les habitans et les troupes, qui se sont vues forcées dans la journée du 16 d'évacuer la ville; la garde nationale s'était emparée de l'artillerie. Les femmes aussi prenaient part au combat.

Suivant le *Phare*, la nouvelle des négociations entamées à Madrid pour la conclusion d'un traité de commerce avec l'Angleterre était connue à Barcelonne le 12, et elle aurait produit parmi les manufacturiers une profonde sensation.

Les lettres du correspondant du *Phare des Pyrénées* disent effectivement que le projet du traité de commerce et de l'ordre pour la conscription avaient excité un grand mécontentement dans la population.

En regard de cette version, nous mettons celle du *Journal des Débats*, qui dit que l'insurrection peut être considérée comme républicaine, bien que le mot de république n'ait pas été prononcé. Voici les détails que nous trouvons dans ce journal.

« Le 14, dans la soirée, le général Zurbano arriva de Gironne pour prêter son concours à Van-Halen. Le 15, au matin, le feu s'engagea avec vivacité sur la *Rambla* et se propagea dans toute la ville. Le bruit se répand dans le peuple que Zurbano a promis aux soldats le pillage de la Plateria, où la troupe s'efforce de se maintenir. Alors les habitans, les miliciens répandus dans les maisons de cette rue font pleuvoir les pierres, les balles et jusqu'aux meubles sur la tête des pauvres soldats qui occupent la rue. On dit que le cheval de Zurbano a été tué par la chute d'une commode.

» La résistance et l'exaspération du peuple ne faisaient que redoubler; dans la rue del Call, les femmes avaient préparé des chaudières d'eau bouillante qu'elles jetaient sur la troupe; chaque terrasse de la ville était un arsenal de tuiles et de briques. Le capitaine-général prit le parti de faire retirer ses troupes vers midi, après trois heures de combat et une perte de cinq à six cents hommes.

» Le 17, toutes les autorités constitutionn elles s'étant retirées, on a créé une Junte de neuf membres, présidée par un nommé Barsy, attaché à une fabrique. Cette Junte prend le titre de Junte populaire directrice provisoire. On allait procéder à la nomination d'une seconde Junte devant avoir le caractère consultatif.

» La Junte supérieure nommée par les bataillons de la milice et composée d'industriels et d'ouvriers, a publié le 17 une proclamation adressée à tous les Catalans : elle annonce aux journaliers qu'elle va s'occuper de leur sort avec la plus vive sollicitude.

» La Junte a accordé une capitulation au régiment de Guadalaxara, qui se trouvait dans le palais de l'université. Une capitulation semblable a eu lieu pour la garnison des Atar azanas. La milice a occupé la citadelle. Les troupes ne gardent plus que le fort Montjouy et le port, avec le faubourg maritime de Barcelonette. »

Les Français et les autres étrangers n'ont eu à subir aucun outrage. Le consul de France a couvert de sa protection un grand nombre de personnes. Parmi ceux qui se sont réfugiés à bord du brick français le *Méléagre*, on cite les sept alcades, les cinq filles de Van-Halen la femme du gouverneur de la ville et celle du chef politique.

— La Junte a publié la proclamation suivante :

« *Proclamation de la Junte populaire de Barcelonne,*

» Catalans! la Junte populaire dirigeant la province, vous adresse la parole avec l'émoiton toute naturelle dans la crise sérieuse où nous nous trouvons, par suite des viles machinations de la tyrannie. L'union et la constance, qui vous sont principalement recommandées par cette Junte, sauveront le navire qui était à la veille de faire naufrage. L'autorité locale élue par le peuple pour son soutien et sa sauve-garde, nous a abandonnés. Nous ne voulons pas suivre cet indigne exemple. A votre tête, nous sommes prêts à périr plutôt que de trahir la confiance que nous avons méritée.

» Les ouvriers, qui avec tant d'ardeur sont parvenus à mettre un frein à l'arbitraire et qui ont donné des preuves non-équivoques de bravoure et de raison, seront secourus sans retard. De plus, mue par un vif intérêt pour les gardes nationaux qui ont sauvé la liberté au péril de leurs jours, la Junte populaire de direction va adopter les dispositions nécessaires pour que la garde nationale ne reste pas dans l'état de désorganisation où elle se trouve aujourd'hui.

» A cet effet, elle autorise chaque bataillon à choisir un représentant chargé d'exposer les réformes que l'on croira de nature à amener l'organisation complète de cette force, et à satisfaire tous ses membres.

» Citoyens! braves et enthousiastes gardes nationaux, puisqu'à votre bravoure et à vos efforts est dû le salut de Barcelonne, la Junte dirigeant les forces combinées de toute la population pour maintenir l'ordre et la tranquillité que vous devez garder si fidèlement, se voit dans la nécessité d'ordonner ce qui suit :

» 1° Tous les commandans de la garde nationale se présenteront sur-le-champ pour recevoir les ordres de la Junte populaire;

» 2° Il en sera de même des alcades de distirct, des subordonnés de la municipalité et alcadies;

» 3° Tout individu surpris en flagrant délit de vol ou dans la perpétration de tout excès quelconque, ou convaicu de quelque crime, sera traité, sans autre forme de procès avec toute la rigueur de la loi;

» 4° Jusqu'à ce que la Junte adopte d'autres résolutions, tous les chefs et officiers de la garde nationale arrêteront tous les citoyens qui, sans appartenir à ladite milice, seraient armés et répandus dans les rues, sans occuper un point quelconque et les dirigeront où ils jugeront convenable.

» 5° Sera mis à la disposition de la Junte quiconque contre viendra aux dispositions précédentes.

» Barcelonne, 16 novembre 1842.

» *Signés*, JUAN MANUEL CARSY, *président*, FERNANDO ABELLA; RAMON CASTRO; ANTONIO BRUNET; JAYME VIDAL IGNAL; BERNARDO XIUXOLA; BENITO GARRIGA; JOSE PRATX; JAIME GIBAL, *secrétaire*. (Membres de la Junte.)

PORTUGAL. — LISBONNE, 14 novembre. Nous avons dit que la rupture entre la cour de Portugal et celle de Rome est complète. Un décret royal vient de révoquer celui qui avait été publié en avril dernier et qui était relatif aux dispenses de Rome. Dorénavant les évêques pourront les accorder de leur propre autorité sans aucune dépendance de Rome. Monsignor Capaccini a été fort désappointé.

» L'un des motifs principaux des nouveaux différens a été la nomination du frère Francisco de San-Lunis comme patriarche de Lisbonne. Cet ancien moine, évêque élu de Colombie, vice-président de la Chambre des Pairs, homme plein d'esprit et de doctrine, a été nommé il y a plus d'un an par le gouvernement de la reine, patriarche de Lisbonne, et le pape ne veut pas lui donner l'investiture, parce que, dit-il, cet ecclésiastique est franc-maçon; mais lorsqu'on a demandé à l'internonce comment il pouvait prouver cela et comment il entendait la franc-maçonnerie, il a été fort embarrassé de répondre. On croit que les prochaines dépêches qui arriveront de Rome contiendront l'ordre à Monsignor Capaccini de quitter Lisbonne.

— On semble redouter un mouvement. La garde du palais de la reine a été renforcée, et depuis huit jours les troupes sont consignées. Royalistes, septembristes, chartistes, miguélistes tous travaillent dans l'ombre, écrit-on au *Sun*, et l'on ne sait pas au juste qui portera les premiers coups.

ANGLETERRE. — LONDRES, 23 novembre. S. M. la reine et S. A. R. le prince Albert qui sont toujours au château de Walmer, ne partiront pour Windsor que vers le 15 décembre.

— Avant-hier S. A. I. l'archiduc Frédéric d'Autriche a visité l'arsenal de Chatham, et entr'autres le *Cumberland* de 74. Le lendemain, S. A. I. s'est embarquée à bord du pyroscaphe le *Black Eagle*, pour se rendre à Sheerness, où elle visitera également les établissemens maritimes.

— La *Gazette de Londres* d'hier, porte que S. M. a approuvé la nomination de M. Alexander Paterson, en qualité de consul de Hanovre, à Leith.

— La même feuille annonce que S. M. a nommé procureur-général de la partie de la province du Canada, appelée autrefois Bas-Canada, M. Louis-Hypolite Lafontaine. Esq., et solliciteur-général de la même province, M. Thomas-Cushing Aylwin, Esq.; procureur-général de la partie de la province du Canada, appelée autrefois Haut-Canada, M. Robert Baldwin, Esq., et solliciteur-général de la même province M. James-Edward Small, Esq.

— On lit dans le *Standard* d'hier :

« Nous sommes à même d'annoncer d'après une source en laquelle nous mettons une foi implicite que le cabinet français a résolu de faire de la fidèle exécution des traités de 1831 et 1833 une question ministérielle. Il nous a été assuré que M. Guizot est résolu d'en faire la franche déclaration aux chambres, et que s'il éprouve un échec, d'abandonner à d'autres la responsabilité d'une rupture de relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne.

» C'est là une résolution digne du patriotisme et de la bonne foi qui ont invariablement caracterisé la carrière politique de M. Guizot. Il sait que ces traités ne peuvent être abrogés sans déshonneur, et il est décidé à ne pas partager la honte qui doit s'attacher à leur violation. Si le bruit dit vrai, ce ne serait pas là la seule occasion où il a hardiment et sans crainte refusé de s'associer à une violation de la foi jurée, quel que fût le risque que courut la stabilité de son gouvernement. Un pareil exemple de digne fermeté et de patriotisme ne manquera pas, il faut l'espérer, de faire son effet sur les Chambres. »

— MM. J. et W. Kane, à Dublin, ont reçu de Palerme, une lettre, en date du 3 novembre, annonçant que le droit sur le soufre en Sicile, a été abaissé d'environ 37 sh. à 9 sh. le tonneau.

— Le *Standard* annonce que le nouveau traité postal entre la France et l'Angleterre, et le traité réglant la pêche de la morue entre les deux pays, viennent d'être signés.

— Nous avons annoncé la prise de Caboul. Voici sur la marche de l'armée anglaise sous les ordres du général Pollock, quelques détails extraits d'une lettre d'un officier de cette armée :

« Rien de plus beau que les vignobles par lesquels nous passons pour nous rendre de Jellalabad à Caboul. Nous faisons une vendange magnifique. Dans les escarmouches que nous avons eues avec l'ennemi, il nous est impossible d'emporter les munitions qu'ils sont obligés d'abandonner sur le terrain. Ils viennent les reprendre quand nous sommes éloignés. Dernièrement, en voulant enfoncer deux énormes caisses de poudre, ils y ont mis le feu : une explosion terrible a eu lieu, 50 Affghans ont sauté. Nos troupes, à mesure qu'elles avancent, ne laissent pas sur pied un seul arbre, ni debout une seule maison. Les chevaux récoltent eux-mêmes les moissons dans les champs de blé où ils font bonne chère. Il ne tiendra pas à nous que ce riche et beau pays ne devienne en peu de temps un désert sauvage. Nous trouvons des fruits de toute beauté en grande abondance et nous n'en laissons pas un pour la population, qui s'est enfuie à notre approche. Il y a quelque chose de diabolique dans la mission infernale que nous sommes appelés à remplir. Du reste, dans tous les villages, nous trouvons des objets et des débris d'objets ayant appartenu à l'armée anglaise, si horriblement massacrée. La présence de ces objets dans les campagnes prouve la part que ces misérables ont pris aux massacres. Lorsqu'ils out vu que nous saccagions le pays, ils sont devenus plus traitables. On ne croit pas rencontrer jusqu'à la ville de Caboul de grands obstacles. Akbar-Khan voudrait emmener tous les prisonniers anglais à Bockhara pour les mettre hors de notre atteinte; mais les autres chefs ne le souffriront pas. Nous espérons après avoir repris nos canons, nos munitions et surtout nos prisonniers à Caboul, retourner à Jellalabad avant l'hiver. Le climat est délicieux; nous avons la douleur de temps à autre de retrouver quelques squelettes sans sépulture, restes profanés de malheureux soldats égorgés sans pitié. Nous comptons beaucoup sur la présence parmi nous du prince Futteh-Jung, second fils du Shah Soojah qui est parvenu de s'évader de l'étroite prison où le retenait Akbar. Il a un parti puissant dans le pays, et ce sera un rival à opposer à Akbar; Timour, fils aîné de Shah Soojah et héritier présomptif du trône, est avec le général Nott. Akbar, pris entre deux feux, doit être vaincu.

— Les journaux s'occupent exclusivement des grandes nouvelles reçues de la Chine et des Indes; ils en espèrent les plus heureux résultats pour la prospérité de la Grande-Bretagne, qui, dans ces derniers temps, a éprouvé de si violentes secousses.

« L'effet moral de ces nouvelles, dit le *Morning Chronicle*, aura le plus grand retentissement aussi bien en Angleterre qu'à l'étranger; nos manufacturiers capitalistes et leurs ouvriers sentiront renaître leur courage. L'influence et la puissance britanniques seront respectées comme elles devront l'être par toutes les puissances étrangères. »

Le *Standard* dit de son côté : « L'heureuse terminaison de

ces guerres si dangereuses et si témérairement entreprises doit produire dans l'Orient et surtout aux Indes, un effet moral dont il est impossible de préciser l'importance. Ces guerres nous apprennent qu'il n'y a pas d'entreprise quelque difficile qu'elle soit, dont ne viennent heureusement et avec honneur à bout l'énergie, l'habileté et la valeur de la nation britannique, quelque folle et imprudente qu'ait été son agression.

» L'ouverture de *quatre* nouveaux ports au commerce britannique, chacun de ces ports étant meilleur et dans un plus riche pays que Canton, le seul port jusqu'ici ouvert aux Européens, est un évènement dont l'importance ne peut guère être estimée par comparaison.

» L'ouverture de *quatre* nouveaux ports en France, le pays le plus vaste et le plus riche de l'Europe, serait une affaire de peu d'intérêt, parce que, malgré son étendue, la France a déjà établi des communications avec un nombre suffisant de ports pour affaires commerciales; mais l'ouverture de *quatre* nouveaux ports en Chine, équivaut à l'ouverture de relations commerciales avec quatre états riches, chacun aussi grand que la France, et avec aucun desquels nous n'avons jamais, jusqu'ici, commencé à trafiquer. Les avantages qui en résulteront seront encore plus importans pour les Chinois que pour nous, car ils ouvrent leurs côtes entières au commerce de la Grande-Bretagne. Voici comment. Ils ouvrent leur commerce aux facteurs et aux commerçans universels, c'est-à-dire au monde entier. Des relations commerciales établies avec l'Angleterre, mettront les Chinois à même de recevoir les produits des fabriques de Manchester, des forges de Birmingham, ou en quelques mois, par l'intermédiaire du commerce britannique, les produits de l'industrie de la France ou de l'Allemagne. La Chine a été très-longtemps en paix, ce qui donne lieu de croire qu'elle est riche, et partant en position de consommer beaucoup de marchandises. »

— Au moment où le *Sésostris* a quitté Nankin, on s'occupait à réunir les six millions de dollars pour le paiement du premier terme. Quatre millions avaient déjà été offerts, mais sir Pottinger les a refusés, ne voulant recevoir que la somme entière. Le traité ratifié par l'empereur sera apporté en Angleterre par le major Malcolm, à bord du pyroscaphe l'*Auckland*, appartenant à la Compagnie des Indes.

— Le *Morning Chronicle* dit qu'on cherche déjà des subrécargues pour être envoyés à bord de navires en destination pour Ningpoo, un des ports ouverts par les Chinois.

— On lit dans le *Sud :*

« Une lettre d'Alexandrie, que nous avons sous les yeux et qui émane d'une source ordinairement bien informée, annonce que les Anglais ont stipulé, dans leur traité avec le gouvernement chinois, que les ports de l'intérieur qui seront ouverts au commerce anglais, le seront pareillement et aux mêmes conditions, à toutes les puissances européennes, qui auraient également le droit d'y établir des consuls. Cette nouvelle serait conforme aux déclarations faites plusieurs fois par le gouvernement britannique, mais nous devons dire que nous n'en trouvons aucune trace dans les pièces publiées par les journaux de l'Inde. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — Luxembourg, 23 novembre. Le *Journal de Luxembourg* de ce jour publie sous le titre de coup d'oeil sur le pays, l'article ci-après :

« Quelques journaux, sur la foi de correspondances fort superficielles, émettent de loin en loin, une opinion hasardée, sur tel ou tel des objets relatifs aux intérêts publics de notre pays, et après avoir annoncé rapidement un fait ou donné une nouvelle, en font le commentaire dans la même phrase; et cela presque toujours avec une légèreté tranchante. Comme si une idée vague énoncée d'un ton absolu et sec, constituait une décision sans appel et n'admettait ni examen ni discussion, cherchant ainsi à arrêter l'opinion et à la façonner d'après leur propre inspiration! C'est ainsi que nous avons vu récemment, dans une feuille, dont des journaux plus graves se sont au loin rendus les échos, sans examen et sans critique, apparaître une opinion sentencieuse, hardiment jetée en avant, au sujet de la liste civile du roi grand-duc de Luxembourg. On a dit; La liste civile *demandée* aux Luxembourgeois est la somme énorme de 150,000 florins et cette somme est hors de proportion avec les facultés du pays. On a corroboré cette assertion par des comparaisons qui ne sont pas des raisons, et l'on a pris pour point de depart les listes civiles du roi des Français et de deux ou trois autres souverains. Le parallèle était ici mal choisi et l'argument que l'on prétendait en tirer n'est rien moins que concluant, puisque, pour ne parler que de la France, il saute aux yeux que les élémens constitutifs de la richesse et de la puissance d'un état aussi vaste que la France, ne sauraient être assimilés aux élémens qui constituent la position économique et politique d'un petit état comme le grand-duché de Luxembourg. Mais cette erreur de logique ne doit être relevée que pour les esprits qu'aucune lumière ne dirige et dès lors il n'y a pas nécessité de s'y arrêter.

» Il est rationnel, lorsqu'une question ou plutôt une proposition comme celle qui nous occupe, se présente dans les journaux, de se demander si son examen ne serait pas subordonné à des considérations graves comme la proposition elle-même. Certes, s'il est dans l'ordre que la liste civile du souverain soit évaluée en proportion des moyens financiers de l'état qui doit la fournir, la première chose à examiner consiste dans ces moyens eux-mêmes, et déjà l'on sent, rien qu'à l'énonciation de cette idée bien simple, que la décision ne saurait être tranchée d'un mot, que cette décision doit résulter de l'étude approfondie du budjet des voies et moyens, de la combinaison des charges publiques, en un mot, de l'appréciation raisonnée des ressources du pays et de tous les élémens de son économie intérieure. Or, ce travail, et c'en est un considérable, est la tâche des mandataires du peuple, et c'est aux États du pays qu'elle incombe. Si ceux qui se donnent pour les oracles de la publicité, et qui préjugent une solution, à la simple vue d'un chiffre, avaient bien voulu arrêter leur esprit sur la condition *sine quâ non* que nous venons de poser, pour parvenir à une conséquence réfléchie, ils se seraient attendu que le vote de notre budjet leur fût connu, pour prononcer comme ils l'ont fait.

» Attendons donc, avec confiance, la résolution des Etats et soyons convaincus qu'elle satisfera à la fois aux intérêts du pays et à la dignité du prince.

» Quant aux élémens, qui composent, aujourd'hui, la masse des ressources du pays, il ne serait pas exact de les chercher là où ils existaient il y a deux ans. Les choses ont bien changé de face, et même sous beaucoup de rapports. Une ère très-circonscrite a vu naître bien des changemens. Le premier et le plus considérable a été l'accession aux douanes allemandes, dont les résultats, malgré que quelques-uns prétendent le contraire, ne peuvent encore être constatés d'une manière propre à faire pencher décidément la balance de l'opinion. Mais, à d'autres égards, tant d'abus ont disparu, des améliorations si avantageuses ont été introduites, des impôts si onéreux ont disparu et des réglémens d'une utilité si incontestable ont été mis en vigueur, enfin, des lois d'une sagesse et d'une opportunité si généralement reconnues vont en remplacer d'autres dont les habitudes et les mœurs du pays sollicitaient si vivement la réforme, que ce serait méconnaître le jour qui nous éclaire que de ne présager, avec fondement, un avenir prospère, sur la foi et à la vue des efforts de l'administration actuelle.

» La position du pays s'est améliorée et nous sommes en progrès. Si des faits nous étaient demandés à l'appui de cette assertion, nous n'aurions d'autre peine que de rassembler sur des documens publics, des preuves évidentes, et l'énumération n'en sera pas difficile; la voici. 1° La remise des 10 centièmes additionnels imposés par le gouvernement de la Belgique en 1838 et années suivantes, remise qui, dans l'assiette des contributions de 1840 et 1841, procure au pays un soulagement de près de 65,000 florins. 2° La restitution aux caisses communales de la taxe sur les chiens, perçue auparavant au profit [illegible]. 3° La suppression du droit d'abonnement pour la débite des eaux-de-vie. 4° La suppression de l'accise sur le vinaigre de vin. 5° La réduction du droit de timbre des passeports. 6° La suppression des *sportel-taxes* qui avaient remplacé les *leges* hollandaises. 7° La suppression de l'obligation du timbre des pièces de comptabilité des administrations d'hospice et de bienfaisance. 8° La réduction considérable des amendes en matière de timbre et d'enregistrement. 9° La suppression d'un droit de 4 % sur les revenus des immeubles échus à la main-morte. 10° La suppression définitive des droits de vérification des poids et mesures. 11° L'abandon, pour le passé, aux communes, de la disposition des 2 % de leurs revenus que les budjets communaux mettent à la disposition du gouvernement pour être employés à des services d'utilité générale. On sait qu'en France, les communes sont obérées de ce chef, que le gouvernement français prélève 5 et même jusqu'a 10 % pour les besoins généraux, et que ce prélèvement pèse sur les communes de telle sorte que, sur les coupes du quart de réserve, il s'élève même au taux de 50 %. 12° L'affranchissement accordé aux communes de contribuer aux dépenses des maisons de passage et des maisons de sûreté municipales. 13° L'exemption de le participation des communes aux dépenses de casernement de la gendarmerie; charge très-onéreuse et souvent fort compliquée pour les administrations municipales. 14° Les subsides assurés aux progymnases de Diekirch et d'Echternach.

» A côté de ces preuves irrécucusables, il sera bon d'en placer d'autres encore, à l'appui de cette proposition, savoir, que si le pays a été exonéré d'un grand nombre de charges et éprouvera encore de bien plus notables soulagemens par une modification complète du système de ses impôts, il a vu réaliser, exclusivement aux frais du trésor de l'état, le remboursement d'avances considérables et l'exécution de projets d'utilité publique, qui, dans le présent et surtout dans l'avenir, méritent l'approbation universelle, et qui, pour quelques-uns, pouvaient sans contrarier la rigidité des principes, rester à la charge de certaines localités. Tels sont 1° Le remboursement des fonds avancés à l'administration du grand-duché pendant la période malheureuse de 1831 et 1839. 2° Celui des fonds ecclésiastiques et communaux qui avaient été absorbés par leurs besoins publics pendant la même période. 3° La construction de la route de Diekirch à Hosingen. 4° La coustruction du pont de Heyderscheid. 5° La restauration du palais de justice à Luxembourg. 6° La reconstruction des prisons de la ville de Diekirch. 7° La restauration du pavillon de Walferdange. 8° L'érection du séminaire attaché au vicariat apostolique. 9° La subside accordé à la ville de Luxembourg, sur le fonds spécial de l'instruction publique, pour l'appropriation du bâtiment de la Congrégation aux écoles de la ville.

» Nous n'avons rappelé ici que les grandes dépenses couvertes par le trésor, pour ne pas allonger, outre mesure, cette déduction déjà assez longue des services auxquels l'état a pourvu. Ces résultats parlent assez haut pour ne pas laisser planer l'ombre d'incertitude sur les soins actifs de la haute sollicitude qui embrasse les intérêts divers du pays. Si, en présence de ces faits et malgré le poids qu'ils jettent dans la balance d'appréciation de la position du pays, le revenu particulier que le monarque est dans le cas d'en tirer, soulevait encore des objections, l'on pourrait appliquer, sans crainte de se tromper, à notre économie intérieure, ce qu'un grand et habile négociateur disait dans une circonstance où la politique avait cédé devant de faibles considérations du moment:

« Ici la petite morale a tué la grande. »

BELGIQUE. — Bruxelles, 25 novembre. Les sections de la Chambre sont très-près de terminer l'examen des budgets. On espère que si un temps convenable est laissé à la disposition des sections centrales pour faire leur travail, et si rien ne retarde la discussion de leurs rapporrts, on peut espérer que la plupart des budgets, sinon tous, seront votés avant le 1er janvier. Il serait fort à désirer qu'il en fût ainsi pour échapper aux embarras et aux inconveniens des crédits provisoires.

— Aux documens importans concernant le traité conclu à La Haye, le 5 novembre 1842, entre les Pays-Bas et la Belgique, les journaux belges ont ajouté le document suivant :

Convention conclue avec la Société-Générale pour favoriser l'Industrie Nationale, le 4 novembre 1842.

Entre MM. le comte C. de Briey, ministre des affaires étrangères, et J.-B. Smits, ministre des finances, agissant au nom du gouvernement belge :

Et M. le comte F. de Meeus, gouverneur de la Société-Générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles, assisté de M. J. Greban, secrétaire de la même Société, il a été convenu ce qui suit :

Art. 1er. La Société-Générale pour favoriser l'industrie nationale, cède au gouvernement belge, pour être retrocédés à S. M. le roi des Pays-Bas, tous les biens et dimes, tels qu'ils existaient au 1er octobre 1830, qu'elle possède sur le territoire néerlandais et qui lui ont été cédés par acte du 16 décembre 1822. Elle fait, en outre, abandon en faveur dudit gouvernement belge de tous les droits et prétentions qu'elle a aux revenus, non perçus par elle, desdits biens et dimes, jusques et y compris le 31 décembre 1842.

Cette cession et cet abandon sont faits à la condition suivante:

La déduction de la somme de trente-deux millions de florins des Pays-Bas que par la Société-Générale, en vertu de l'article 12 de ses statuts, tant pour redevances échues jusqu'à ce jour et à écheoir fin 1842, que pour prix de tous les biens et dimes qui lui ont été cédés par l'acte precité, il sera tenu compte par le gouvernement belge à ladite Sosiété d'une somme de seize millions cinq cent mille florins.

Art. 2. La somme de 15,500,000 florins dont la Société-Générale demeurera débitrice après la déduction des 16,500,000 florins mentionnés en l'article précédent, sera soldée par la Société-Générale au gouvernement belge de la manière suivante :

1° Par la cession de la forêt de Soignes (y compris tontes les routes et chemins qui la traversent et notamment la route de Mont-Saint-Jean à Tervueren) contenant dans ses limites actuelles au-delà de 4,300 hectares, pour une somme de, fl. 8,100,000

2° Par un versement en numéraire au 1er janvier 1843 de 2,500,000

3° Par sa promesse à un an de date à l'intérêt annuel de 3½ p. c. de, 2,400,000

4° Par sa promesse à 2 ans de date à l'intérêt annuel de 4 p. c. de, 2,500,000

Ensemble 15,500,000 fl.

La susdite cession est faite avec garantie contre tout trouble et éviction et la forêt livrée exempte de toute hypothèque et tous privileges, à l'exception, toutefois, des servitudes et des droits d'usage dont elle est grevée en ce moment et qui consistent notamment, dans le droit qu'à la maison d'Arenberg à la délivrance annuelle de 191 ⅓ mesures de bois de chauffage, dans un libre passage en faveur de MM. le comte de Meeus, le comte de Béthune, Baesen et Mme Neef.

3. Toutes les dispositions qui précèdent sont nulles et de nul effet si le traité général intervenu entre le gouvernement belge et le gouvernement néerlandais n'obtient pas l'assentiment des Chambres.

Si les Chambres belges ne donnaient leur assentiment qu'aux clauses de l'Art. 1er, l'Art. 2 de la présente convention serait nul et de nul effet, et la Société-Générale se trouverait replacée, quant à la somme de quinze millions cinq cent mille florins, dont cette Société demeurerait débitrice envers le gouvernement belge, dans les termes et conditions des statuts déjà cités.

Selon les cas prevus, tout ou partie de la présente convention ne sera considéré comme définitif qu'après avoir reçu l'approbation des Chambres législatives.

Fait en double à Bruxelles, le 3 novembre 1842.

Signé, Comte F. Meeus.
Gréban.

ANNONCES.

Lundi 28 Novembre 1842.

CONCERT
DE
MM. F. LISZT ET RUBINI,
au Théâtre-Royal.

PROGRAMME.

1. *Duetto* de *Roberto d'Evreux*, chanté par M. Rubini et Mlle Ostergaard (élève de Rubini.)
2. Reminiscences de *Norma*. F. Liszt.
3. Air de *Lucie de Lammermoor*. Rubini.
4. *Tarantelle* de Rossini, *Mazurka* et *Polonaise* des *Puritains*. F. Liszt.
5. Romance, chantée par Mlle Ostergaard (accompagnée par elle-même.)
6. Air de *La Niobé* (*I tuoi frequenti palpiti*). Rubini.
7. Galop chromatique. F. Liszt.

Avis aux Habitans de La Haye.
PERTE DES DENTS,
remplacées par des Dents artificielles sans ligatures, etc.

SUCCEDANEUM MINÉRAL
POUR LES DENTS CARIÉES, SANS CHALEUR NI DOULEUR.

M. MALLAN, Chirurgien-Dentiste, sous la raison **Mallan & Fils**, No. 4, *Rue Royale*, près la statue du général Belliard, à Bruxelles et No. 9, *Half Moonstreet*, à Londres, a l'honneur d'annoncer son arrivée à la Haye, où il ne fera qu'un court séjour. On pourra le consulter les Lundis et Mardis de chaque semaine, à l'hôtel, *Grande Cour Impériale*, au *Buitenhof*. Les autres jours de la semaine il sera à Amsterdam, où il logera au *Heerengracht*, près du *Leidsche Straat*, No. 535. Il continue à Tamponner et Remodeler les Dents Gâtées avec son SUCCEDANEUM MINÉRAL, sans chaleur ou pression quelconque. Mr. Mallon fixe egalement des Dents Incorruptibles et toute espèce de dents, sans ligatures, etc.; en outre il Raffermit des Dents Ébranlées soit *par l'effet des maladies* ou *par l'effet de l'âge*.

M. Mallan *est le seul Possesseur du* SUCCEDANEUM MINÉRAL; *toute autre Compositiom est fausse.*

Considérations Physiologico-Pathologiqus sur le Système dentaire, par JOHN MALLAN. — Prix 2 francs, chez l'auteur. 5788.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 25 Novembre.

			Coursdu 24 Nov.	Ouvert.	Ferm.
Pays-Bas.	Dette active	5	101 $\frac{9}{16}$	101 $\frac{9}{16}$	101
	Dito dito	2½	52 $\frac{7}{16}$	52 ½	52
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat.	4½	—	94	94
	Dito	3½	—	77 ¼	—
	Société de Commerce.	4½	129	128 ⅛	128
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836.	4	—	—	—
	Dito des Indes.	5	—	99 ⅞	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	105 ⅞	—
	Dito dito 1828 & 1829.	5	—	—	—
	Inscript, au Grand Livre.	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	70 ½	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98 ¼	—
	Emprunt de 1840.	4	—	88 $\frac{7}{16}$	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive.	5	—	—	—
	Dette différée à Paris.		—	3 $\frac{15}{16}$	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	18 $\frac{3}{16}$	17 ¾	17
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques.	5	—	—	—
	Dito dito.	2½	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836.	f	—	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	2½	—	31 ½	—

Bourse de Paris du 24 Novembre.

		Int.	Cours 23 Nov.	Ouvert.	Ferm.
France	Cinq pour cent.		—	119 15	119 1
	Trois pour cent.		80 45	80 50	80 5
	Emprunt Ardouin.		—	22 ½	23
Espagne	Anc. différé.		—	—	—
	Nouv. dito		—	8 ½	—
	Passive.		—	3 ⅞	—
Naples	Certificats Falconet		108 85	108 95	—
Pays-Bas.	Dette active.	2½	—	—	—
Belgique	Dette active.	5	—	103 ¼	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		800 00	801 25	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 24 Novembre.

Métalliques.	5	—	
Naples.	5	—	
Ardouins.	6	18 ¼	A.
Dette différée, ancien.		—	
Passive	5	4	P.
Lots de Hesse.		28	P.

Cours après la Bourse (2 ¾ heures).

Ardouin 18 A.

Idem, Primes —

Bourse de Vienne du 19 Novembre.

Métalliques.	5	108 ⅞
Dito	4	100 ¼
Dito	3	77 ¼
Lots de 1834.		—
Actions de la Banque.		1615

A LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat*